

Projet de ZAC «Porte rue de Vesoul» - Définition des objectifs et concertation préalable

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'aménagement de la zone Nord de Besançon se concrétise par l'engagement des procédures relatives à la réalisation du Parc Scientifique et Industriel et à la voie de contournement Nord/Ouest.

Ces événements importants pour le développement de la Ville vers le Nord doivent s'accompagner de l'organisation de l'entrée de la Ville sur l'axe Nord de la rue de Vesoul et de la voie de contournement pour créer une véritable entrée de ville structurée.

La Ville souhaite donc aménager une zone d'environ 30 ha axée sur la rue de Vesoul et l'échangeur Nord de la voie de contournement.

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement de cette zone sont :

- organiser et structurer l'entrée de ville et du Parc Scientifique et Industriel,
- créer une zone d'activités commerciales et de services,
- permettre le développement des activités artisanales existantes,
- accompagner l'aménagement de la voie de contournement et étudier la possibilité de la création d'une halte ferroviaire et d'échange inter-modal de circulation ainsi que la réorganisation des accès au Collège Camus.

C'est pourquoi un périmètre d'étude a été défini et que le Conseil Municipal est invité à engager une concertation préalable à la création d'une ZAC.

Les modalités de la concertation sont :

- la mise en place de panneaux d'information sur le site et un affichage en mairie,
- l'insertion dans la presse locale et dans le journal municipal d'articles d'information,
- la mise à disposition d'un registre et de plans pour recueillir les observations, remarques et propositions du public, au Service Urbanisme.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les objectifs d'aménagements de cette zone tels que définis précédemment,
- engager la concertation préalable selon les modalités proposées,
- autoriser M. le Maire à engager les études nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

«M. LE MAIRE : Ce rapport et les deux qui suivent concernent des Zones d'Aménagement Concerté. On crée Porte rue de Vesoul une ZAC de 30 hectares, sur le Val des Grands Bas une ZAC de 61 hectares, 20 hectares dans un premier temps, et les Hauts du Chazal du côté du Pôle Santé 45 hectares. On crée donc ici trois surfaces de Zone d'Aménagement Concerté qui vont nous permettre d'enclencher les dix, vingt années à venir mais Daniel ANTONY sait mieux que moi ce que cela représente.

M. ANTONY : On crée une ZAC qu'on appelle «Porte rue de Vesoul», c'est en haut de la rue de Vesoul au droit du Parc Scientifique. Il s'agit d'aménager une belle entrée de ville digne d'une capitale régionale et donc on met à l'étude, d'abord en concertation préalable les 35 hectares de cette entrée de ville qui vont accompagner l'échangeur.

La seconde délibération concerne la ZAC des Grands Bas. Il s'agit de diversifier notre offre en matière d'habitat et en particulier d'offrir à la classe moyenne qui désire accéder à la propriété une zone résidentielle en habitat individuel. On a lancé l'année dernière une étude après consultation nationale d'aménagement d'urbanisme qui porte sur 61 hectares au total. C'est une équipe tripartite qui a mené l'étude : une société d'aménagement, un architecte urbaniste et un cabinet anglais de paysagistes. Ils ont rendu leur travail et maintenant il est temps de passer au phasage actif. Dans un premier temps, nous ouvrons donc, le Maire l'a dit, 20 hectares à la concertation préalable dans le but de construire 300 à 350 maisons entre le cimetière de Saint-Claude et le chemin des Montarmots, au Sud du chemin du Point du Jour.

Le troisième projet répond un peu à l'attente de Simon VOUILLOT tout à l'heure lorsqu'il disait qu'il faut intégrer l'Université à la ville. Eh bien si tu ne viens pas à la cité, la cité ira à toi, et c'est la ville qui va vers le Pôle Santé. Il s'agit donc ici d'aménager un nouvel ensemble d'habitations en liaison avec le pôle santé d'une part et Planoise d'autre part.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, je crois que ces projets sont importants par leur ampleur sur le paysage urbain. Trop longtemps la Ville de Besançon, des années 1950 à 1980, a été victime, comme beaucoup d'autres villes d'ailleurs d'un urbanisme débridé, on avait l'incohérence du centre-ville et de la périphérie immédiate. Avec ces dispositions, si elles s'harmonisent bien avec les nouveaux maillages de voies de communication et notamment le contournement, je pense qu'on va retrouver en tous les cas dans ces zones nouvelles une cohérence. Il reste bien sûr des espaces entre les espaces de la ville ancienne et les espaces nouveaux qui sont mis en ZAC où là sans doute il faudra également, mais dans un cas de renouvellement ultérieur plus lointain dans le temps, assurer aussi cette cohérence. On lira mieux je pense le paysage urbain et c'était nécessaire pour Besançon.

M. LE MAIRE : On vous a promis un débat en Conseil Municipal sur l'urbanisme à Besançon. Vous l'aurez à l'automne. On vous expliquera ce qui a été fait, ce qui est en projet et puis ce qui peut être envisagé pour l'avenir peut-être par d'autres que nous, en tout cas ce sera très cohérent et ce sera prêt pour l'automne.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, vous avez répondu en partie à la question que je voulais vous poser.

M. LE MAIRE : C'est que je l'avais devinée.

Mme WEINMAN : Les grands esprits se rencontrent. 1 000 logements sur une ZAC, je trouve cela très important et je tiens quand même à insister sans anticiper sur les projets plus concrets qui apparaîtront ultérieurement, sur la nécessité bien sûr d'un rééquilibrage en matière de santé. C'est vrai que j'ai une clinique privée pas très loin mais il y a quand même en matière d'équipement des quartiers importants, des besoins qu'il faut savoir écouter et j'allais dire sur lesquels il faut savoir anticiper. Si on prend la ZAC située après Palente, il est certain que les habitants de ce secteur, lorsqu'ils sont malades, sont bien moins avantagés que ceux habitant à Planoise. Ceci dit, je ne souhaite pas plus aux gens de Planoise d'être malades mais je crois qu'il faut un rééquilibrage à tous les niveaux.

M. LE MAIRE : Vous êtes soutenue par la Députée de la deuxième circonscription, Madame WEINMAN.

M. JACQUEMIN : Je voulais me réjouir de ces décisions, Monsieur le Maire. Effectivement, c'était des zones sur lesquelles on pouvait s'interroger pour l'avenir, notamment celles qui étaient en déshérence depuis vingt années, c'est-à-dire depuis la faillite de l'entreprise L'Héritier à Saint-Claude. C'était tout de même un triste héritage que nous avons sous les yeux et je me réjouis que cela avance comme je partage également les mesures d'accompagnement qui sont prises ainsi avec la restructuration du pôle santé. Je dis donc à M. ANTONY que pour ma part je l'accompagne tout à fait dans ses choix.

M. LE MAIRE : Merci. Accompagné de la sorte, il n'a plus qu'à continuer à marcher».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 21 avril 1998.